

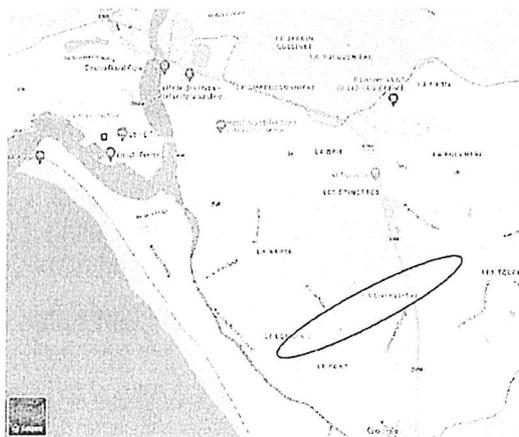
**RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 07 08**  
Prise par le Bureau de la Communauté de Communes  
Lors de sa réunion du 16 septembre 2021  
(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 16 septembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 9 septembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles, à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU, Thierry FAVREAU en remplacement de Michel REMAUD, Laurent BARBEAU en remplacement de Yann THOMAS.  
**Absents** : Yann THOMAS, Michel REMAUD.

**Attribution du marché de renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue de la Chenelière à Saint Gilles Croix de Vie**

Dans le cadre du programme de rénovation des réseaux d'assainissement menée par la Communauté de Communes en concertation avec la Commune de Saint Gilles Croix de Vie qui a programmé pour sa part la réfection de voirie, une consultation a été lancée le 6 juillet pour le renouvellement et la réhabilitation des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales rue de la Chenelière à Saint Gilles Croix de Vie.



Un seul pli a été déposé avant la date limite de remise des offres fixée au 27 juillet 2021 à 12h00, par le groupement solidaire CTCV TP, SOCOVA TP et AREHA, pour un montant de 793 939,20 € HT.

Cette unique offre a été analysée par le maître d'œuvre ARTELIA selon les critères de jugement des offres définis :

- 60 % critère Valeur technique de l'offre
  - o Caractéristiques des principales fournitures (2 points)
  - o Programme et délais d'exécution (3 points)
  - o Procédés, moyens techniques et humains dédiés au marché (3 points)
  - o Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier (2 points)
- 40% critère du montant global de l'offre.

Au regard de l'écart d'environ + 31% entre l'estimation du maître d'œuvre ARTELIA d'un montant de 605 399,60 € HT, et l'unique offre reçue, une phase de négociation a été menée afin d'optimiser le montant de l'offre proposée.

Suite à négociation, le montant de l'offre proposée s'élève à 748 088,00 € HT.

1309 932 8 8

Envoyé en préfecture le 21/09/2021  
Reçu en préfecture le 21/09/2021  
Affiché le **22 SEP. 2021**  
ID : 085-200023778-20210916-DCB2021\_07\_08-DE

Le maître d'œuvre ARTELIA propose dans son rapport d'analyse des offres d'attribuer ce marché de travaux de renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue de la Chenelière à Saint Gilles Croix de Vie au groupement d'entreprises CTCV TP, SOCOVA TP et AREHA pour un montant de 748 088,00 € HT.

Ce montant reste supérieur à l'estimation, toutefois, eu égard aux différents travaux programmés par les concessionnaires et par la commune sur la zone de la Chenelière, il est proposé de retenir l'unique offre produite afin de ne pas immobiliser le projet.

**Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,**

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-10 et L5214-1 et suivants,**

**Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1° et R2123-4 et suivants,**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,**

**Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,**

**Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 6 juillet 2021 sur le journal d'annonces légales Ouest-France 85, sur le site internet centraledesmarches.com, sur le profil d'acheteur marchés sécurisés et sur le site de la Communauté de Communes,**

**Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre ARTELIA,**

**Vu les crédits inscrits au budget Annexe Assainissement régie 2021,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver le rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre ARTELIA, et le classement qui en résulte ;

**Article 2 :** d'attribuer le marché n°2021-067 de renouvellement / réhabilitation des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales rue de la Chenelière à Saint Gilles Croix de Vie au groupement solidaire CTCV TP, SOCOVA TP et AREHA, pour un montant de 748 088,00 € HT ;

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché n°2021-067 et à prendre toutes décisions relatives à son exécution.

**Fait et délibéré,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,**

**Givrand, le 21 septembre 2021**

**Le Président,**

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

- de la transmission au contrôle de légalité le : **21 SEP. 2021**
- de l'affichage le : **22 SEP. 2021**
- de la publication sur le site **22 SEP. 2021**  
[www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le :

**François BLANCHET**



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*